

Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

Tarifs 2017 / 2018

ATTENTION : Depuis le 01/09/2016, la facturation est annuelle (et non plus trimestrielle).
Les frais de garderie du mercredi ou d'études du soir, sont facturés au mois.

Contribution des Familles :

MATERNELLE 390 €

PRIMAIRE 390 €

REPAS du Midi 2017 / 2018

(Prix unitaire)

Nous rappelons que tout repas consommé est à régler sans délai.

externes et demi-pensionnaires	Site de la Verrerie	Maternelle	4,10 €
	Site de la Verrerie	Primaire	4,40 €

GARDERIE du soir (maternelle)

20 € / mois

Lorsque l'enfant reste, exceptionnellement, à la garderie : 2 € par soir

GARDERIE du mercredi :

*	Maternelle :	la demi-journée : 7,50 € La journée : 13,50 €
	Primaire :	la demi-journée : 7,50 € La journée : 13,50 €

AUTRES FRAIS ANNUELS

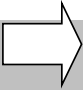
Tarif Assurances Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE	Assurance scolaire et extra-scolaire : Mutuelle Saint-Christophe Pour les élèves désirant prendre l'assurance de l'Etablissement et Pour les familles qui n'auront pas fourni l'attestation de leur assureur avant le 25/09/2017 !	9,20 €
<i>Cotisation Facultative :</i> (par famille)	A.P.E.L: Cotisation des familles à l'association des Parents d'élèves pour l'année 2017/2018.	24,00 €

REGLEMENT DES FACTURES :

La facture annuelle est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par paiement fractionné au gré des familles (règlement régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire
(RIB de l'Etablissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels
de Novembre à Juillet inclus, le 05 du mois (une autre date peut être choisie).
(mandat de prélèvement SEPA à signer, accompagné du RIB de la famille)

Quel que soit le mode de règlement choisi, le solde de l'Année 2017/2018 doit être réglé impérativement le 30 JUIN 2018 dernier délai.



REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles : UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

Frères et Sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et Sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

- Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
- Ecole et Collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
- Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
- Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
- Lycée professionnel CLAIR FOYER (Praysac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces Etablissements. Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2017/2018** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -